

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Lundi 19 Décembre 2022

A la Salle des Fêtes de Saint Vitte Sur Briance

les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,
sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Lundi 12 Décembre 2022

○ **Présents :**

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie		X	LAVOREL Eric	X	
BERNIER Delphine	X		LHOMME-LEOMENT Jacqueline	X	
CHAUMEIL Nathalie		X	LONGEQUEUE Jean-Paul	X	
DE NEUVILLE Christine	X		MARTHON Alain	X	
DITLECADET Marc	X		MONNET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel	X	
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane	X	
GILLET Emilie	X		REDEMPT Véronique	X	
LACHAUD Jean-Luc	X		REDON-SARRAZY Maryvonne	X	
LATOUILLE Christian	X		TARRADE Gilbert	X	

○ **Absents :**

- Mme Marie ALLET, absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur Stéphane PATIER,
- Mme Nathalie CHAUMEIL était absente excusée,
- Mme Stéphanie GENESTE, absente excusée, a donné pouvoir à Mme Christine DE NEUVILLE.

- **Secrétaire de séance** : Mme Emilie GILLET.

■ **DÉLIBÉRATION N°2022-110 CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE AU PROFIT DE LA SCI DES CHAMPS (SARL HERVELEC)**

Monsieur le Président précise que la SARL HERVELEC a été créée en 2007 par Monsieur Hervé VOISIN. Cette entreprise est actuellement implantée dans un local en location à Meuzac. Elle est spécialisée dans les travaux d'électricité, de plomberie et de chauffage et elle emploie actuellement 5 salariés dont 1 apprenti.

Le projet immobilier est porté par la SCI DES CHAMPS qui est détenue à 88% par la SARL HERVELEC.

Cette SCI a acheté un terrain de 2 500.00 M² sur la ZAE du Martoulet à Saint Germain Les Belles où elle a construit un bâtiment de 350 M² qui est notamment composé d'un show-room de 100 M².

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20221219-2022-110-DE
Date de télétransmission : 26/12/2022
Date de réception préfecture : 26/12/2022



Le coût prévisionnel du projet immobilier est évalué à **242 292.00 € HT** et se décompose de la manière suivante :

	Coût HT
Acquisition du terrain	14 500.00 €
Construction du bâtiment	223 942.00 €
Etudes et frais divers	3 850.00 €
Dépenses totales (HT)	242 292.00 €

Cette opération est éligible à une aide de **48 458.00 €**, montant qui correspond à 20 % de son coût estimatif.

Cette aide prend la forme d'une subvention financée à hauteur de :

- **33 921.00 €** (Trente trois mille neuf cent vingt euros) pris en charge par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne (14% des bases retenues),
- **14 537.00 €** (Quatorze mille cinq cent trente sept euros) pris en charge par la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne (6% des bases retenues).

La SARL HERVELEC emploie à ce jour 5 salariés dont 3 en CDI, 1 CDD à temps partiel et 1 apprenti. Elle prévoit d'accroître ses effectifs de 2 ETP dans le secteur de la production et du commercial dans un délai maximal de 3 ans.

Le financement de cette opération dans le cadre du dispositif des aides à l'immobilier d'entreprise nécessite de signer une convention tripartite à intervenir entre le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, la SCI DES CHAMPS et la SARL HERVELEC.

Après avoir présenté aux membres du conseil communautaire le projet de convention, le Président propose ensuite à celui-ci de se prononcer par rapport au financement de cette opération.

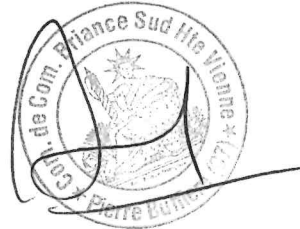
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de **14 537.00 €** au titre du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise pour l'opération réalisée par la SCI DES CHAMPS et la SARL HERVELEC,
- **PRECISE** que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au Budget Principal 2022 de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne,
- **VALIDE** le projet de convention à intervenir entre le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, la SCI DES CHAMPS et la SARL HERVELEC,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A SAINT VITTE SUR BRIANCE, LE 19 DECEMBRE 2022

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	19
Votants	21
Exprimés	21
Contre	0
Pour	21
Abstentions	0

Le Président : Marc DITLECADET



Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20221219-2022-110-DE
Date de télétransmission : 26/12/2022
Date de réception préfecture : 26/12/2022